

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 19 décembre 2022

Délibération n°2022/293

Nombre de conseillers :

En exercice : 66 Présents : 46 Votants : 56 Pour : 56 Contre : 0 Abstention : 0

L'an deux mille vingt-deux, le 19 décembre à 18h30, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Entre Bièvre et Rhône, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à Roussillon, sous la présidence de Madame Sylvie DEZARNAUD, Présidente de la Communauté de communes. La séance du conseil communautaire est ouverte au public et transmise en direct sur la chaîne Youtube de EBER dont le lien est disponible sur www.entre-bievretrhone.fr

Date de convocation du Conseil : 13 décembre 2022

MEMBRES PRESENTS :

AGNIN
ASSIEU
AUBERIVES SUR VAREZE
BEAUREPAIRE
BELLEGARDE POUSSIEU
CHALON
CHANAS
CHEYSSIEU
CLONAS SUR VAREZE
COUR ET BUIS
JARCIEU
LE PEAGE DE ROUSSILLON

LES ROCHES DE CONDRIEU
MOISSIEU SUR DOLON
MONSTEROUX MILIEU
MONTSEVEROUX
PACT
PISIEU
POMMIER DE BEAUREPAIRE
PRIMARETTE
REVEL TOURDAN
ROUSSILLON

SAINT ALBAN DU RHONE
SAINT CLAIR DU RHONE
SAINT JULIEN DE L'HERMS
SAINT MAURICE L'EXIL

SAINT PRIM
SAINT ROMAIN DE SURIEU

Mr MONTEYREMARDE Christian
Mr SEGUI Jean-Michel
Mme CLARET Nelly
Mme MOULIN MARTIN Béatrice – Mr SOLMAZ Kenan
Mme GRANGEOT Christelle
Mme TYRODE Elisabeth
Mr MALATRAIT Jean Charles - Mme COULAUD Raymonde
Mr BONNETON Gilles
Mr VIALLATTE Régis
Mr GARNIER Jacques
Mr BERHAULT Yann
Mr MONDANGE André - Mme ALBUS Delphine - M. COURION Sébastien
Mme DUGUA Isabelle - M. PAVONI Jean-François
Mr MANIN Gilbert
Mr MERLIN Denis
Mr PIVOTSKY Pierre
Mr ILTIS Laurent
Mr DURIEUX Jean Luc
Mr PASCAL Michel
Mr MERCIER Serge
Mme DEZARNAUD Sylvie
Mr DURANTON Robert - Mme BONNET Josette - Mr ROUSVOAL Marc – Mme HAINAUD Marie-Christine – Mme LIROSSIER Nathalie
Mr CHAMBON Denis
Mr MERLIN Olivier - Mme LECOUTRE Sandrine
Mr MONTEYREMARDE Axel
Mr GENTY Philippe - Mme LIBERO Marie-France - Mr CORRADINI Louis – Mme RABIER Christine – Mr RULLIERE Claude - Mme CHOUCHANE Aida
Mr CROS Michel
M. MOUCHIROUD Robert

SALAISE SUR SANNE

Mr VIAL Gilles - Mme GIRAUD Dominique - Mr AZZOPARDI
Xavier

EXCUSES AVEC POUVOIR : Mr PAQUE Yannick pouvoir à Mme MOULIN MARTIN Béatrice - Mme MONNERY Annie pouvoir à Mr SOLMAZ Kéan - Mr DARBON Thierry pouvoir à Mr MONDANGE André – Mme ROBERJOT Véronique pouvoir à Mme ALBUS Delphine – Mr IMBLOT Jean Paul pouvoir à Mr DURANTON Robert - Mr PEY René pouvoir à Mme BONNET Josette - Mr TEIL Laurent pouvoir à Mr MALATRAIT Jean Charles – Mr DESSEIGNET Frédéric pouvoir à Mme DEZARNAUD Sylvie - Mr LHERMET Claude pouvoir à Mr VIALLATTE Régis - Mr REY Jean-Marc pouvoir à Mr MERLIN Denis

EXCUSES : Mr DOLPHIN Jean Michel – Mr FLAMANT Yann - Mr ANDRE Sébastien – Mr GIRARD Gabriel - Mme OGIER Karelle – Mr BOUSSARD Gérard – Mme BATARAY Zerrin - Mme MOREL Nathalie – Mr BECT Gérard - Mme BUNIAZET Françoise – Mr SATRE Luc

Monsieur DURANTON Robert a été élu secrétaire de séance.



OBJET : Rapport d'activité 2021 du crématorium Les Charmilles

- Vu le Code général des collectivités territoriales,
- Vu le Code de la commande publique,

Considérant qu'en application de l'article L3131 du code de la commande publique, le concessionnaire produit chaque année un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution du contrat de concession et une analyse de la qualité des ouvrages ou des services,

Considérant qu'en application de l'article L1411 du CGCT, dès la communication du rapport mentionné à l'article L. 3131-5 du code de la commande publique, son examen est mis à l'ordre du jour de la réunion de l'assemblée délibérante qui en prend acte.

Considérant la présentation du rapport d'activité 2021 du crématorium Les Charmilles tel qu'annexé à la présente délibération,

**Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité de ses membres,**

PREND ACTE de la présentation du rapport d'activité 2021 du crématorium Les Charmilles,

AUTORISE Madame la Présidente à signer tout document relatif à ce dossier,

CHARGE Madame la Présidente de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme
La Présidente,
Sylvie DEZARNAUD